

AVIS



DE MISE A DISPOSITION

Commune de VILLEJUST

« MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) »

Par délibération n° 03_2024_28 du 25 mars 2024, le Conseil Municipal a défini les modalités de la mise à disposition au public du projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Villejust. Cette mise à disposition se déroulera :

du **lundi 13 mai 2024 à 9h00** au **vendredi 14 juin 2024 à 16h30**

Durant toute la durée de la mise à disposition, chacun pourra consulter le dossier et consigner ses observations sur le registre papier accessible au public aux jours et horaires habituels d'ouverture de la mairie (le lundi et vendredi de 9h00 à 12h30, le mercredi et samedi de 9h00 à 12h00, le mardi de 13h30 à 17h30 et le jeudi de 13h30 à 18h30).

Le public pourra également transmettre ses observations à l'adresse courriel suivante :

- plu-ms1@villejust.fr

ou les envoyer par écrit avec accusé de réception à l'adresse suivante et à l'attention de :

Monsieur le Maire
(Projet : Modification simplifiée n°1 du PLU)
Mairie de Villejust
6, rue de la Mairie
91140 VILLEJUST

Les pièces du dossier seront également consultables à partir du site Internet de la commune (<https://www.villejust.fr/>).

Igor TRICKOVSKI
Maire de Villejust